

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES PYRENEES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE DE LA COMMUNE D'EYNE

Arrêté municipal n° A2025_025 du 01/12/2025
d'ouverture du domaine skiable du Cambre d'Aze
TRIO Pyrénées

Le Maire d'Eyne,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212 et suivants,

Vu l'avis favorable de la commission de sécurité des pistes de ski en date du 27 novembre 2024,

CONSIDERANT la volonté de la SPL TRIO Pyrénées d'ouvrir le domaine skiable du Cambre d'Aze DU 5 au 8 Décembre 2025, du 13 au 14 Décembre 2025 puis à partir du 20 Décembre 2025, et que l'exploitant présente toutes les garanties nécessaires quant aux obligations qui lui incombent en ce qui concerne la sécurité des remontées mécaniques et des pistes ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La station de ski « TRIO Pyrénées - Site du Cambre d'Aze » à Eyne sera ouverte au public du **5 au 8 Décembre 2025, du 13 au 14 Décembre 2025 puis à partir du 20 Décembre 2025.**

ARTICLE 2 : L'amplitude des heures d'ouverture du domaine skiable sera de 9 heures à 17 heures

ARTICLE 3 : Certaines pistes pourront être autorisées à ouvrir partiellement de manière anticipée ou tardive à titre dérogatoire et sur demande expresse des organisateurs en cas d'animations ou évènements sportifs.

ARTICLE 4 : La pratique du ski hors-pistes à l'intérieur du domaine skiable est interdite ;

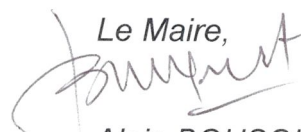
ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis :

- Au Président de la SPL TRIO- Pyrénées, au Directeur ;
- Au Chef de site et de la sécurité des pistes, pour exécution,
- Au contrôle de Légalité.

Fait à EYNE,

Le 01/12/2025

Le Maire,



Alain BOUSQUET

